



Déclaration liminaire de la CGT Educ'Action à la F3SCT du Var du 27 juin 2023

Dans l'article 20 du projet de règlement intérieur du CSA Départemental que vous nous avez fait parvenir, la première des attributions de cette formation spécialisée est la protection de la santé. Or la définition que donne l'OMS de la santé, est la suivante « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, [et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.] » Un état de complet bien-être ... ce n'est, à l'évidence, pas la première expression qui vient à l'esprit de nos collègues quand ils ou elles parlent de leur situation au travail.

Vous le savez ! Loin s'en faut.

Ainsi nous aimerions que notre ministre, et le président de la république gardent en tête cette définition et fassent du bien-être des agents une réelle priorité.

Il faudrait par exemple que notre ministère réalise que gouverner dans la précipitation, par effet d'annonces, est néfaste au bien-être des agents, et donc à leur santé. C'est devenu une habitude. Depuis les protocoles sanitaires gérés par des foires aux questions, de nombreuses « réformes », ou contre-réformes, ont été gérées ainsi : la suppression de la technologie en sixième, le retour des mathématiques en première, le PACTE, dont les conséquences ont dû être anticipées dans les EPLE sans texte réglementaire.

A propos du Pacte on peut ajouter qu'il souligne le manque de reconnaissance de notre ministère vis à vis de ses enseignants. En effet ils sont parmi les moins bien payés de l'UE pour un temps de travail plus long, devant des classes plus chargées, et malgré tout s'ils veulent une augmentation de leur revenu, on leur dit qu'ils devront travailler davantage. Et que dire du mépris affiché par cette conception du remplacement qui s'apparente davantage à de la garderie faite pour rassurer les parents qu'à une exigence éducative ? Un cours ça se prépare, on n'enseigne pas des disciplines au pied levé à des classes que l'on ne connaît pas, à des niveaux que l'on a pas forcément. Pour préparer des cours il faut du temps, hors du temps nous n'en disposons plus.

Une autre réforme qui va impacter les conditions de travail et la santé des personnels est celle de la voie professionnelle. Alors qu'aucun bilan n'a été fait des précédentes réformes, qui se résument à une diminution d'une année de formation et à une division par deux des enseignements généraux, ce projet vise à pousser encore un peu plus les lycéens hors de l'école. Rappelons que le lycée professionnel est né en 1985 de la volonté d'extraire les enfants de l'entreprise, en leur proposant une formation complète. Il est bien loin le temps où le droit du travail était enseigné en LP.

Pour en venir à l'ordre du jour de la formation spécialisée nous souhaiterions évoquer les situations de souffrance au travail que nous avons rencontrées lors de la visite du collège Cousteau à La Garde

En effet nous avons pu constater que les personnels de ce collège et en particulier les enseignants sont bien loin de la définition de la santé selon l'OMS. Bon nombre de ceux qui se sont entretenus avec la délégation, ont pu faire état de multiples dysfonctionnements dans l'établissement. D'ailleurs la CGT Educ'Action 83 vous avez alerté M. le DASEN par courrier le 19 avril dernier, sur des atteintes au droit de grève dans ce collège. Courrier qui sauf erreur de notre part n'a pas reçu de réponse à ce jour.

En outre vu l'urgence de la situation, la CGT vous demande M. le DASEN que les avis que nous allons voter lors de cette formation spécialisée, soient mis en œuvre au plus vite et pour certains d'entre eux avant la fin de l'année scolaire.